

MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-sept avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
Sylvain Bourque, conseiller
Maude Brinck-Poirier, conseillère
Joshua Burns, conseiller
Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

Réouverture de la séance.

21.3 Embauche employés saisonniers travaux publics;

21.4 Avis de motion du règlement numéro 321-2023 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 292-2021;

21.5 Dépôt du projet de règlement numéro P-321-2023 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 292-2021;

21.6 Demande de remboursement taxes – URLS;

21.7 Autre(s) sujet(s) :

Période de questions.

Levée de la séance.

RÉSOLUTION 023-04-487

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 3 AVRIL 2023

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 3 avril 2023.

M. Joshua Burns propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-04-488

21.3 EMBAUCHE EMPLOYÉS SAISONNIERS TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale requiert l'engagement d'employés saisonniers aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics nécessite l'ajout pour la saison estivale d'un opérateur et d'un manœuvre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal autorise le début d'emploi de M. Michel Cyr, opérateur, et M. Normand Ferlatte, manœuvre selon les besoins des travaux publics selon le nombre de semaines budgétées.

Adopté.

21.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2021

M. Paul-Égide Bourdages donne avis de mention qu'il y aura lors d'une séance subséquente l'adoption du règlement numéro 321-2023 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 292-2021.

Ce Règlement a pour but et conséquence d'encadrer l'octroi des contrats ainsi qu'à assurer la transparence des processus et une reddition de comptes auprès des citoyens.

21.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-321-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2021

M. Paul-Égide Bourdages dépose le projet de règlement numéro P-321-2023.

Les membres du conseil municipal ont reçu à l'avance le projet de règlement et il leur a été expliqué.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Caplan pour fin de consultation.

RÉSOLUTION 023-04-489

21.6 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES – URLS

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GIM a fait la demande pour bénéficier d'un crédit de taxes foncières 2023 et que la Municipalité a toujours contribué depuis plus de 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réévalue cette contribution chaque année;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Caplan accepte de verser un don 1 500 \$ en remboursement d'une partie de la taxe foncière 2023.

Adopté.

21.7 AUTRE(S) SUJET(S) :

Aucun sujet n'a été ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été émise.

RÉSOLUTION 023-04-490

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Jean Bertrand Molloy la séance est levée.

Il est 19 h 35.

Unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(sous réserve de son approbation)